

SIERRA LEONE

**Le gouvernement doit clarifier
les charges retenues contre
les détenus**

Index AI : AFR 51/042/00

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

(Freetown) – Amnesty International a demandé aujourd'hui (samedi 17 juin) au gouvernement de la Sierra Leone, qui a publié le 8 juin 2000 une liste d'au moins 120 personnes détenues en vertu de la loi sur les pouvoirs exceptionnels, de clarifier rapidement les charges retenues contre elles et de leur permettre de rencontrer des avocats et de recevoir des soins médicaux. L'Organisation a demandé que tous les responsables présumés d'atteintes aux droits humains soient traduits en justice, dans le respect des normes internationales relatives à l'équité des procès et sans qu'il puisse y avoir recours à la peine de mort.

« Les atteintes aux droits humains en Sierra Leone ne prendront pas fin tant qu'il ne sera pas mis un terme à la situation d'impunité, a déclaré Amnesty International. Le gouvernement doit traduire tous les responsables d'atteintes aux droits humains en justice conformément aux normes internationales d'équité des procès. »

Une mission d'Amnesty International actuellement en Sierra Leone continue de recueillir des témoignages sur les violences commises à la fois avant et après l'accord de Lomé de juillet 1999. Les atteintes aux droits humains perpétrées depuis juillet 1999, y compris les homicides, les viols et les enlèvements, ne sont pas couvertes par l'amnistie.

Amnesty International a demandé au Conseil de sécurité des Nations unies d'apporter son soutien à la mise en place d'une commission d'enquête internationale qui serait chargée d'enquêter sur les atteintes aux droits humains

perpétrées pendant le conflit interne en Sierra Leone et de faire tout ce qui est en son pouvoir pour garantir que les auteurs présumés de ces crimes soient traduits en justice.

Amnesty International a condamné les atteintes aux droits humains commises par toutes les forces combattant en Sierra Leone, qu'il s'agisse du *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni), de l'*Armed Forces Revolutionary Council* (AFRC, Conseil révolutionnaire des forces armées), auparavant allié au RUF mais maintenant aux côtés des forces combattant pour le gouvernement, ou des *Civil Defence Forces* (CDF, Forces de défense civile), la milice civile qui soutient le gouvernement.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter Alistair Hodgett, attaché de presse d'Amnesty International à Freetown, au +232 23 500016. Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International à Londres (Royaume-Uni) au +44 20 7413 5810 ou au +44 7778 472119 (portable).

Amnesty International, 1 Easton Street, London WC1X 0DW – web :

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International

<http://www.amnesty.org>

La version originale a été publiée
par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton
Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-
Uni. Seule la version anglaise fait
foi.

La version française a été traduite
et diffusée par les Éditions
Francophones d'Amnesty International